



Déclaration CMP 3SMS  
Mardi 11 juillet 2023

## RETRAIT DU PROJET EMPLOYEUR DE CLASSIFICATION/RÉMUNÉRATION !

AXESS n'est plus aujourd'hui que le porte-voix du ministère. Les employeurs prétendent régler l'injustice des 183€ « pas pour TOUS » ainsi que le problème généralisé des salaires de misère en imposant leur projet de grilles de classification/rémunération.

Ce projet est pourtant très majoritairement rejeté !

Et pour cause, il marquerait :

- La disparition pure et simple des garanties collectives des Conventions collectives existantes
- La disparition du principe d'ancienneté
- L'affaiblissement historique de la reconnaissance des diplômés du secteur sanitaire, social et médico-social
- L'introduction de critères classants et donc l'instauration d'un salaire au mérite
- Une véritable arnaque salariale

L'entêtement d'AXESS est irresponsable. En usant de chantage à la CCUE, AXESS bloque toute négociation dans les conventions collectives existantes et empêche ainsi des augmentations de salaire immédiates.

**Car, non, ce n'est pas la CCUE qui peut répondre à l'urgence !**

Face à l'inflation galopante et les pertes de salaire cumulées de ces 20 dernières années, l'urgence, c'est bien les 183€ pour TOUS et l'augmentation générale des salaires.

Dans cette situation intolérable de paupérisation des salariés du secteur, **les Organisations syndicales CGT, FO et SUD exigent le retrait immédiat du projet employeur.**

**POUR LES 183€ POUR TOUS  
POUR L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES**